



Le 2 Décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue à la mairie de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 2 Décembre 2025.

**Sont présents(e)s :**

Monsieur Ernest Beauregard	Madame Denise Papineau
Madame Sylvie Bellemare	Monsieur Michael Vautour
Monsieur Marc Cantin	Monsieur Patrick Lemay

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Éric Chagnon.

Est également présent Monsieur James L.Lacroix, directeur général et greffier trésorier

**2025-12-254 1. Ouverture de la séance**

**ATTENDU QUE** le Maire a constaté le quorum;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Papineau, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement d'ouvrir la séance du conseil à 19h00.

**2025-12-255 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Lemay, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**3. Questions portant sur l'ordre du jour**

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal, selon la procédure prévue au règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séance du conseil municipal. Les questions posées doivent obligatoirement porter sur l'ordre du jour seulement. Les questions ont notamment couvert les sujets suivants :

-Aucune question sur l'ordre du jour.

**4. Affaires du conseil**

**2025-12-256 4.1. Dépôt - Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

**ATTENDU** l'obligation des élus municipaux de divulguer leurs intérêts pécuniaires dans les 60 jours de leurs élections conformément à l'article 357 de la LERM, ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement de déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de:

- Éric Chagnon, maire
- Denise Papineau, conseillère no.1;
- Sylvie Bellemare, conseillère no.2;
- Marc Cantin, conseiller no.3
- Ernest Beauregard, conseiller no.4
- Patrick Lemay, conseiller no.5;

- Michael Vautour, conseiller no.6.

2025-12-257

**4.2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025**

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Patrick Lemay et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

2025-12-258

**4.3. Création d'un comité municipal portant sur l'Administration et les Ressources Humaines et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur les questions relatives à l'administration de la municipalité et les ressources humaines ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction générale fait partie d'office de ce comité;

**ATTENDU QUE** le comité peut convoquer tout membre du comité de gestion pour venir l'épauler dans ces mandats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Denise Papineau, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé « Comité Administration & Ressources humaines » ayant pour mandat d'étudier les dossiers relatifs à l'administration de la municipalité et ses ressources humaines et faire des recommandations au conseil municipal sur les orientations nécessaires ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - Monsieur Éric Chagnon, Maire;
  - Madame Sylvie Bellemare, Conseillère no.2;
  - Monsieur Michael Vautour, Conseiller no.6;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-259

**4.4. Création d'un comité municipal portant sur la Sécurité Publique et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur la sécurité publique ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction général fait partie d'office de ce comité;

**ATTENDU QUE** le comité peut convoquer tout membre du comité de gestion pour venir l'épauler dans ces mandats;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Denise Papineau, appuyé par Michael Vautour, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé "Comité Sécurité Publique" ayant pour mandat d'étudier toutes questions relatives à la sécurité publique et faire des recommandation au conseil municipal sur les orientations nécessaires ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - Monsieur Éric Chagnon, maire;
  - Monsieur Marc Cantin, conseiller no.3
  - Monsieur Luc Couture, Directeur du Service de Sécurité Incendie;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-260

**4.5. Création d'un comité municipal portant sur les Travaux Publics et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur les travaux publics ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction général fait partie d'office de ce comité;

**ATTENDU QUE** le comité peut convoquer tout membre du comité de gestion pour venir l'épauler dans ces mandats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Patrick Lemay, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé "Comité Travaux Publics" ayant pour mandat d'étudier toutes questions relatives aux travaux public et faire des recommandation au conseil municipal sur les orientations nécessaires ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - o Monsieur Éric Chagnon, maire;
  - o Madame Denise Papineau, Conseillère no.1;
  - o Monsieur Ernest Beauregard, Conseiller no.4;
  - o Monsieur Christian Bérubé, Directeur des Travaux Publics;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-261

**4.6. Création d'un comité municipal portant sur les loisirs et la vie communautaire et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur les dossiers touchant aux loisirs et à la vie communautaire ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction municipale fait partie d'office de ce comité;

**ATTENDU QUE** le comité peut convoquer tout membre du comité de gestion pour venir l'épauler dans ses mandats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Denise Papineau, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé « Comité Loisirs et Vie Communautaire » ayant pour mandat d'étudier toutes questions relatives aux loisirs et à la vie communautaire et faire des recommandation au conseil municipal sur les orientations nécessaires ; ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - o Monsieur Éric Chagnon, maire;
  - o Monsieur Michael Vautour, conseiller no.6;
  - o Madame Sylvie Bellemare, conseillère no.2;
  - o Monsieur Tristan Dupuis-Robidoux, Coordonnateur aux loisirs, sports et à la vie communautaire;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-262

**4.7. Création d'un comité municipal portant sur les Communications, les Arts et la Culture et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur les questions relatives aux communications, aux arts et à la culture ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction générale fait partie d'office de ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Sylvie Bellemare, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé « Comité Communications, arts et culture » ayant pour mandat d'étudier toutes questions relatives aux communications, aux arts et à la culture et faire des recommandation au conseil municipal sur les orientations nécessaires ; ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - o Monsieur Éric Chagnon, maire;
  - o Madame Denise Papineau, conseillère no.1;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-263

**4.8. Création d'un comité municipal portant sur l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Environnement et nomination de membres du conseil**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire créer un comité afin d'étudier et de faire des recommandations sur questions relatives à l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Environnement ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun de nommer certains membres du conseil pour siéger sur ce comité ;

**ATTENDU QUE** la direction générale fait partie d'office de ce comité;

**ATTENDU QUE** le comité peut convoquer tout membre du comité de gestion pour venir l'épauler dans ces mandats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Sylvie Bellemare, et résolu à l'unanimité :

1. **DE CRÉER** le comité municipal intitulé « Comité Aménagement, Urbanisme & Environnement » ayant pour mandat d'étudier toutes questions relatives à l'Aménagement, l'Urbanisme et l'Environnement et faire des recommandation au conseil municipal sur les orientations nécessaires ;
2. **DE NOMMER** les membres suivants du conseil municipal pour siéger sur ce comité :
  - o Monsieur Éric Chagnon, maire;
  - o Monsieur Ernest Beauregard, conseiller no.4;
  - o Monsieur Patrick Lemay, conseiller no.5;
  - o Monsieur Dominic Gauthier, Directeur du service d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement;
3. **DE MANDATER** le comité afin de présenter un rapport ou des recommandations au conseil municipal selon les besoins.

2025-12-264

**4.9. Nomination d'un substitut au conseil de la MRC**

**ATTENDU QUE** l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

**ATTENDU QUE** ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Papineau, appuyé par Patrick Lemay et résolu unanimement :

**QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Shefford nomme les membres du conseil suivant à titre de substitut au conseil de la MRC de Haute Yamaska selon les périodes suivantes :

- De Novembre 2025 à Juin 2026 - Michael Vautour
- De Juillet 2026 à Février 2027 - Patrick Lemay
- De Mars 2027 à Octobre 2027 - Ernest Beauregard
- De Novembre 2027 à Juin 2028 - Marc Cantin
- De Juillet 2028 à Février 2029 - Sylvie Bellemare

- De Mars 2029 à Octobre 2029 - Denise Papineau

2025-12-265

#### 4.10. Signataires autorisés à l'institution bancaire

**ATTENDU** les élections qui ont eu lieu 2 novembre dernier.

**ATTENDU QUE** des modifications doivent être apportées auprès de la Banque Nationale afin d'autoriser les signataires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement :

**QUE** le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité du Canton de Shefford, pour les comptes détenus à la Banque Nationale à compter du 2 novembre 2025:

- Éric Chagnon, maire, OU

- Patrick Lemay, conseiller;

**CONJOINTEMENT AVEC :**

- Monsieur James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier, OU

- Madame Nancy Busque, directrice de la trésorerie;

**QUE** ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité du Canton de Shefford, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité du Canton de Shefford, pour tous les comptes détenus à la Banque Nationale;

**QUE** le conseil autorise Madame Nancy Busque en tant qu'administratrice principal du service en ligne Ma banque en ligne, Banque Nationale.

**QUE** la présente résolution abroge la résolution 2023-07-157, adoptée lors de la séance ordinaire, tenue le 4 juillet 2023.

2025-12-266

#### 4.11. Calendrier des séances du conseil pour 2026

**ATTENDU QUE** l'article 148 al. 2 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Lemay, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, à l'Hôtel de Ville à 19h les jours suivants:

- 13 Janvier 2026
- 10 Février 2026
- 10 Mars 2026
- 14 Avril 2026
- 12 Mai 2026
- 9 Juin 2026
- 14 Juillet 2026
- 11 Août 2026
- 8 Septembre 2026
- 13 Octobre 2026
- 10 Novembre 2026
- 8 Décembre 2026

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier-trésorier conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal*.

2025-12-267

#### 4.12. Fermeture des bureaux administratifs pendant le temps des fêtes

Il est proposé par Denise Papineau, appuyé par Sylvie Bellemare et résolu unanimement de fermer les bureaux administratifs de la municipalité du 22 décembre au 2 janvier inclusivement.

## **5. Urbanisme, Aménagement du territoire et environnement**

### **5.1. Rapport verbal - Conseiller Ressource - Urbanisme, aménagement du territoire et environnement**

2025-12-268

### **5.2. PIIA - Demandes soumises au conseil**

**ATTENDU QU'**en application du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 17 novembre 2025 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbaux, ceux-ci étant versés aux archives de la Municipalité; Celles-ci sont positives pour les demandes et négative pour la demande

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ernest Beauregard et appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement de:

**APPROUVER** les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019- 574 :

1. Projet de construction d'un bâtiment principal
  - 81, impasse de l'Érablière (Demande 2025-00594);
2. Modification à l'apparence du bâtiment principal
  - 270, chemin Saxby Sud (Demande 2025-00380);
  - 15, rue du Tournesol (Demande 2025-00604);
3. Bâtiment accessoire assujettis
  - 257, rue des Cimes (Demande 2025-00583);
  - 16, impasse du Coteau (Demande 2025-00606); et,

**REFUSER** le projet d'agrandissement d'un bâtiment principal de type résidentiel pour le 28, rue du Versant-Ouest (Demande 2025-00611), le tout conformément à la recommandation du CCU pour cette demande.

2025-12-269

### **5.3. Demande de dérogation mineure - Numéro 2025-00027**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de la résidence sise au 299, chemin Maheu a comme projet d'agrandir le logement d'appoint se trouvant sur la propriété. Cet agrandissement augmenterait la superficie d'un logement d'appoint de 95,32 mètres carrés (1026 pieds carrés) comparativement à 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés) autorisé par la réglementation en vigueur, soit une différence de 15,32 mètres carrés (164,90 pieds carrés);

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement de zonage numéro 2016-532, le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 m<sup>2</sup> et que le plus restrictif des deux cas s'applique;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour rendre conforme cet agrandissement;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé, le 17 novembre 2025, le projet d'agrandissement en regard des dispositions applicables au Règlement 2016-532 et qu'ils sont d'avis que les travaux proposés ne dérogent pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure;

Madame Denise Papineau demande le vote sur la présente résolution :

Vote Oui - Sylvie Bellemare, Marc Cantin, Ernest Beauregard, Patrick Lemay & Michael Vautour;

Vote Non - Denise Papineau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Ernest Beauregard et résolu à la majorité d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 299, chemin Maheu afin de permettre l'agrandissement d'un logement d'appoint de manière à ce que la superficie total dudit logement soit de 95,32 mètres carrés (1026 pieds carrés) comparativement à 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés) comme il est prescrit dans le Règlement 2016-532 pour la zone R-3 dans laquelle est situé l'immeuble, le tout suivant la documentation déposée avec la demande 2025-00027.

Les démarches pour l'obtention, lorsque requis, du permis d'opération cadastrale ou du permis de construction ou du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2025-12-270

**5.4. Demande de dérogation mineure - Numéro 2025-00028**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de la résidence sise au 16, impasse du Coteau a comme projet de construire un bâtiment accessoire isolé dont la hauteur excède de 1,52 mètres (5 pieds) celle du bâtiment principal de type unifamilial isolé.

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement de zonage numéro 2016-532, la hauteur d'un bâtiment accessoire isolé ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal, à l'exception d'un bâtiment agricole ou public.

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour rendre conforme ce projet de construction d'un bâtiment accessoire isolé dont l'hauteur excède celle du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé, le 17 novembre 2025, le projet d'agrandissement en regard des dispositions applicables au Règlement 2016-532 et qu'ils sont d'avis que les travaux proposés ne dérogent pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Patrick Lemay et résolu unanimement d'accorder une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 16, impasse du Coteau afin de permettre l'implantation du bâtiment accessoire projeté de type garage avec une hauteur supérieure de 1,52 mètres (5 pieds) à la hauteur de la résidence principale, le tout suivant la documentation déposée avec la demande 2025-00028.

Les démarches pour l'obtention, lorsque requis, du permis d'opération cadastrale ou du permis de construction ou du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2025-12-271

**5.5. Nominations au CCU – Membres du Conseil municipal – Mandat 2026-2027**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de deux (2) membres du conseil et de cinq (5) résidents de la Municipalité du Canton de Shefford;

**ATTENDU QUE** le mandat des deux (2) membres du conseil au CCU viennent à échéance le 01 décembre 2025;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.2 du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 2014-511, les nominations officielles se font à la séance ordinaire du conseil de décembre suivant l'élection générale ainsi qu'à la séance ordinaire de décembre 24 mois plus tard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Denise Papineau et résolu unanimement de nommer Messieurs Ernest Beauregard et Patrick Lemay à titre de membres du conseil municipal sur le comité consultatif d'urbanisme sur les sièges n° 6 et au siège numéro 7 respectivement, à partir du 02 décembre 2025 jusqu'à la séance ordinaire du conseil de décembre 2027 au plus tard.

2025-12-272

**5.6. Renouvellement des mandats – Membres CCU Résidants – Mandat 2026-2027**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 2.2 du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 2014-511, le mandat des membres composant le comité consultatif d'urbanisme est renouvelable par résolution;

**ATTENDU QUE** les mandats des membres sièges no.1, no.2 et no. 5 viennent à échéance le 01 décembre 2025;

**ATTENDU QU'**ils ont exprimé leur volonté de renouveler pour un second mandat de deux (2) ans;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michael Vautour, appuyé par Marc Cantin et résolu unanimement de :

1. **RENOUVELER** le mandat de Mme Christine Brunelle à titre de membre résidant de la Municipalité au siège numéro 1 du CCU, et ce, à compter de décembre 2025 jusqu'à décembre 2027.
2. **RENOUVELER** le mandat de M. Martin Chabot à titre de membre résidant de la Municipalité au siège numéro 2 du CCU, et ce, à compter de décembre 2025 jusqu'à décembre 2027.
3. **RENOUVELER** le mandat de M. Claude-Éric Tremblay à titre de membre résidant de la Municipalité au siège numéro 5 du CCU, et ce, à compter de décembre 2025 jusqu'à décembre 2027.

2025-12-273

**5.7. Nominations – Président et vice-président du CCU – Année 2026**

**ATTENDU QUE** le président et le vice-président du comité consultatif d'urbanisme sont nommés annuellement, selon l'article 3.3 du Règlement numéro 2014-511 constituant le CCU, par résolution du conseil municipal à la première séance annuelle de ce dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Marc Cantin, et résolu unanimement de:

1. **NOMMER** M. le conseiller Ernest Beauregard à titre de président du comité consultatif d'urbanisme.
2. **NOMMER** M. Claude-Éric Tremblay à titre de vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

**6. Sécurité Publique**

**6.1. Rapport verbal - Sécurité Publique**

2025-12-274

**6.2. Priorités d'intervention en sécurité publique de la Municipalité**

**ATTENDU** l'importance de protéger la vie et la sécurité des citoyens,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc Cantin, appuyé par Ernest Beauregard et résolu unanimement que les priorités 2026-2027 de la Municipalité du Canton de Shefford en matière de sécurité publique pour l'ensemble de la MRC de la Haute-Yamaska soient :

1. Vérification des limites de vitesse sur les artères de transition (Saxby, Picard, etc.);
2. Surveillance des corridors scolaires et autour de l'École du Zénith et du Centre Multifonctionnel;
3. Surveillance du secteur du Parc Maher.

**7. Travaux publics et Hygiène du milieu**

**7.1. Rapport verbal - Conseiller ressource - Travaux Publics et hygiène du milieu**

2025-12-275

**7.2. Vente du camion Ford F-150 2010-01**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'annonce de son désir de vendre un véhicule usagé par l'entremise d'un appel public aux offres le 22 octobre dernier;

**ATTENDU QUE** la date limite de dépôt des offres était le 14 novembre 2025 à 13h;

**ATTENDU QU'**à l'expiration du délai, la municipalité a reçu une (1) offre au montant de 2 010,0 \$, cette offre a été présentée par M. James Beauregard;

**ATTENDU QUE** cette offre est conforme aux critères établis et avantageuse pour la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Patrick Lemay et résolu unanimement de:

1. **AUTORISER** la vente du véhicule FORD F-150 XLT 2010 à M. James Beauregard pour un montant de 2 010,00\$;

2. **MANDATER** M. Christian Bérubé, directeur des travaux publics pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette transaction, le tout conformément aux lois et règlements du Québec.

2025-12-276

**7.3. Programmation TECQ 2024-2028**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Denise Papineau et résolu unanimement :

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

**QUE** la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la

programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

## **8. Loisirs, culture et communications**

### **8.1. Rapport verbal - Loisirs, Culture et Communication**

## **9. Finances et administration**

2025-12-277

### **9.1. Approbation et ratification des comptes**

**ATTENDU** le dépôt par le département des finances de la liste des comptes pour le mois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bellemare, appuyé par Michael Vautour et résolu d'accepter et ratifier les comptes suivants, totalisant un montant de 587,035.08\$;

- Transit n<sup>o</sup> 10234 à 10285;
- Chèques n<sup>o</sup> 2013661 à 2013671;
- Chèques no.30034676 à 30034714.

2025-12-278

### **9.2. Autorisation de signature des actes d'achats des lots 2 593 490 et 3 318 053**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a acquis le 1er juin 2021, lors de l'enchère de la MRC pour les terrains en ventes pour défaut de paiement, des lots 2 593 490 et 3 318 053;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire pour la Municipalité de nommer deux représentants pour la signature des actes d'achats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denise Papineau, appuyé par Micheal Vautour et adoptée à l'unanimité de:

- **AUTORISER** Messieurs Éric Chagnon, maire et James L.Lacroix, directeur général et greffier-trésorier comme représentant de la Municipalité pour la signature des présentes;

**QU'**en cas d'indisponibilité de l'un ou l'autre des représentants ci-haut nommés ceux-ci peuvent être remplacés par Monsieur Patrick Lemay, conseiller et Madame Nancy Busque, trésorière adjointe.

## **10. Autres sujets**

## **11. Période de questions d'intérêt général**

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal. Les questions posées doivent être d'intérêt général seulement. Les questions ont notamment couvert les sujets suivants:

- Mise à jour sur les capsules vidéos récapitulatives de la séance du conseil;
- Plan de match du conseil concernant le faible taux de participation à la dernière élection;
- Questionnement sur la gestion des plaintes et les suivis effectués;
- Possibilité de présenter les nouveaux membres du conseil;
- Plan de match pour le Comité consultatif en environnement;
- Sensibilisation du conseil aux défis vécus par les propriétaires de système secondaire avancé;
- Réflexion sur les différents moyens de communication pour la Municipalité et les séances du conseil;
- Précision concernant les titres des résolutions pour faciliter la compréhension;
- Questionnement sur les normes concernant les logements d'appoint;
- Sensibilisation du conseil sur la question d'accessibilité à l'eau et l'impact du développement de la municipalité sur cette accessibilité

**2025-12-279 12. Clôture de la séance**

Il est proposé par Ernest Beauregard, appuyé par Patrick Lemay de lever la séance du conseil à 20h11.

---

Éric Chagnon, Maire

---

James L.Lacroix, Directeur général &  
greffier-trésorier